



Compte rendu de la séance du mercredi 19 mai 2021

Président : MARAN Mayder

Secrétaire : DAUMEC Véronique

Présents :

Madame Mayder Maran, Madame Laurence Leroy, Monsieur Jérôme Trolliet, Monsieur Frédéric Arroyo, Madame Véronique Daumec, Monsieur Frédéric Cesbron, Madame Lucette Terrasson, Monsieur Lionel Faugère, Madame Martine Cauhapé

Représentés :

Monsieur Michel Possamaï par Madame Mayder Maran,
Monsieur Jean-Marc Austruy par Madame Martine Cauhapé

DE 2021 014 : Pacte de Gouvernance CdC

Vu l'article L. 5211-11-2 du CGCT, après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'EPCI inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-11-2,

Vu l'avis favorable de la conférence des Maires du 17 Mai 2021,

Vu la loi n°201--1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique fixe comme obligation après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou une opération prévue aux articles L. 5211-5-1 ou L. 5211-41-3, que le Président de l'EPCI inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Après présentation du projet de pacte de gouvernance et après avoir débattu sur l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de dire que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération,
- de donner un avis favorable au projet de pacte de gouvernance de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers transmis le 19 mai 2021,
- d'autoriser et mandater Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

DE 2021 015 : opposition au transfert de compétences PLUi à la CdC

Madame Le Maire rappelle les termes de l'article 136 de la Loi ALUR venant modifier les articles L 5214-16 et L 5216-5 du code général des collectivités territoriales qui a fixé le transfert de la compétences « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » aux Communautés de communes, sauf dans le cas où un quart des communes représentant 20% de la population s'y opposent dans les trois mois précédant la date programmée. A défaut, le transfert s'opérera de plein droit à l'intercommunalité.

Madame Le Maire précise qu'à l'occasion des renouvellements des membres de la Communauté de communes, la Loi prévoit un transfert automatique après ledit renouvellement sauf délibérations contraires des communes dans les conditions précédemment énoncées.

Considérant qu'il n'y a pas de cohérence territoriale à définir un PLU intercommunal identique sur les 50 communes, il y a lieu de s'opposer à ce transfert afin que la commune continue de maîtriser les règles d'urbanisme de son propre territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- s'oppose au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »
- autorise Madame le Maire à transmettre la présente délibération au Président de la Communauté des Communes Rurale de l'Entre-Deux-Mers

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

DE 2021 019 : FDAEC 2021

Madame le Maire fait part à ses Conseillers des modalités du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes pour l'année 2021 avec une subvention de 10 947€.

Madame le Maire rappelle que la subvention ne peut être sollicitée que sur des dossiers d'investissement et qu'un autofinancement de la commune de 20% est obligatoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de réaliser en 2021 les opérations suivantes au nom du FDAEC 2021 :

Réparation du Mur du Cimetière Communal :	4 240€ HT
Installation Radar Pédagogique + Virages clignotants :	3 033€ HT
Marquage routier de sécurisation :	3 164€ HT
Chicanes & Plateaux pour sécurisation :	17 702€ HT
MONTANT TOTAL :	28 139€ HT

Et d'adopter le plan de financement suivant :

MONTANT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT :

FDAEC 2021 :	10 947€ HT (38.9%)
AUTOFINANCEMENT :	17 192€ HT (61.1%)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Questions diverses :

Vente du bâtiment de l'ancienne poste (avant 15.6.21.)

Lou PEYRIGUEY et Gaël VIGNAU font une proposition d'achat de l'ancienne poste de Gornac.

Après avoir fait estimer l'ampleur des travaux de rénovation et de mise aux normes, ils indiquent qu'il faut compter 160 000 euros comprenant le ravalement de façade (31 000 euros).

Ils font une offre de 118 000 euros. Ils indiquent être conscients que cette somme est en dessous du prix demandé, mais au-delà, l'investissement ne serait pas rentable et ils ne pourraient mener à bien ce projet de création de logements

Ils indiquent que sans réponse de la part du conseil municipal d'ici le 15 juin 2021, l'offre ne sera plus valable.

Il est décidé de voir avec une agence, de plus une élue précise qu'elle a fait visiter à un acheteur potentiel intéressé pour du locatif.

Séminaire « Fabrique prospective »

Madame le Maire demande aux élus présents de communiquer avec les habitants sur les questionnaires. Chacun peut solliciter ses voisins et connaissances.

Suite au vote du budget - lancement des travaux d'investissement

Madame le Maire sollicite les membres présents pour procéder aux suivis des différents travaux.

projets / domaines	dates	élu(s) référent(s)
projet adressage (pj. cartes)		ARROYO Frédéric, POSSAMAI Michel, LEROY Laurence
sécurisation des cheminements piétons		POSSAMAI Michel
mur du cimetière		CESBRON Frédéric, AUSTRUY Jean-Marc, POSSAMAI Michel
achat du vidéoprojecteur		AUSTRUY Jean-Marc
parvis		Ensemble du conseil
terrassement halle		POSSAMAI Michel, AUSTRUY Jean-Marc, FAUGERE Lionel
logement école		CAUHAPÉ Martine
local poubelle de l'épicerie		AUSTRUY Jean-Marc
suite inventaire garage		AUSTRUY Jean-Marc
bornage épicerie		POSSAMAI Michel, MARAN-PERROMAT Mayder

Madame le Maire rappelle que les décisions sont prises en concertation.

Espace vert

Madame le Maire, Laurence LEROY et Lucette TERRASSON ont semé la jachère fleuries aux endroits prévus suite aux labours.

Commission communication

Martine CAUHAPE fait un retour sur la recherche de prestataire pour l'établissement de l'Echo de Gornac. Pour rappel, la dernière parution est de février 2021.

A. RONCILLAC ne fait pas la rédaction, seulement la mise en page. B. BELIARD n'est actuellement pas disponible. Martine CAUHAPE va téléphoner à E. ROUX

Élections départementales et régionales - organisations

Madame le Maire rappelle qu'elles auront lieu en simultané les 20 et 27 juin 2021. Comme il y aura un double scrutin et afin de respecter les protocoles sanitaires en vigueur la présence de l'ensemble du conseil s'impose.

Contrat de Relance Ruralité et de Transition Écologique (CRRTE)

Madame le Maire rappelle que le CRRTE 2021-2026 doit recenser tous les projets avant le 21 mai 2021. Pour ce faire, le Pôle Territorial Cœur Entre-Deux-Mers a créé un formulaire en ligne.

Ce formulaire a pour objectifs d'identifier les projets d'investissement (et d'études préalables) pour les années 2021 à 2026 incluses, d'étudier leur éligibilité aux fonds d'État mais également aux fonds Régionaux, Européens Leader et Feder et d'alimenter la feuille de route d'Ambition 2030 par une cartographie des projets des acteurs publics locaux sur ce mandat.

Lors de la réunion du 26 mars dernier à Porte-de-Benauges à laquelle Madame le Maire avait participé, Monsieur le Sous-Préfet de Langon et le Pôle Territorial avaient présenté le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) 2021-2026 du territoire. Ce contrat sera signé entre juin et septembre 2021.

Madame le Maire indique que ce nouveau contrat-socle lancé par l'Etat poursuit un triple objectif :

- associer à court terme tous les territoires et leurs acteurs au plan de relance,
- accompagner les collectivités dans leurs projets sur la durée du mandat autour du développement économique, de la transition écologique et de la cohésion des territoires,
- formaliser un nouveau cadre de dialogue Etat-Territoires en faisant converger les priorités de l'Etat et les projets du territoire portés par les acteurs locaux.

Cela concerne l'alimentation, l'agriculture locale, aménagement durable, cohésion sociale, adaptation au changement climatique, mobilité, rénovation énergétique, revitalisation des centres-bourgs ce sont autant d'enjeux qui seront accompagnés par le CRRTE.

Madame le Maire précise que le formulaire ne vaut pas demande de subvention, il faudra poursuivre les demandes de subventions comme précédemment.

Après discussion le conseil souhaite inscrire les projets suivants : logement de l'école, place

de la Maire, parvis de l'église, aménagement halle/esplanade, sénior, travaux salle des fêtes, photovoltaïque, terrassement, aménagement paysager du bourg et de l'esplanade et plantation d'arbres

De plus, Madame le Maire précise que l'extension du système d'assainissement collectif est déjà inscrite.

Vente de la parcelle ZD 10 : la parcelle n'est plus à vendre.

SEMOCTOM : mise en place d'une politique de réduction des déchets, baisse du tonnage collecté en 2020, d'ici 2025 il faudra diminuer le volume de 12%.

La séance est levée à 21h45

Le prochain conseil municipal est fixé au 30 juin 2021